

Conditions générales régissant le concours Trading online – Mars Avril 2025

Les présentes conditions générales s'appliquent au concours Trading online – Mars Avril 2025 (le "Concours") proposé par la Banque Cantonale de Genève (la "Banque"). Le Concours consiste à offrir différents bons (les "Récompenses") aux participants tirés au sort (les "Gagnants") par la Banque. En participant automatiquement au Concours, le client accepte les conditions générales énoncées ci-dessous.

Conditions générales du Concours

1. Le Concours est valable uniquement du 01.03.2025 au 30.04.2025 ("Période du Concours").
2. Le Concours est exclusivement réservé aux clients particuliers majeurs de la Banque bénéficiant d'un compte 1816 et d'un dépôt 1816 au cours de la Période du Concours et ne s'applique pas aux autres services proposés par la Banque. Un client ayant ouvert un compte 1816 et un dépôt 1816 au cours de la Période du Concours est également considéré comme un participant.
3. Les Récompenses seront attribuées aux Gagnants à condition que toutes les exigences suivantes soient remplies:
 - a. Le participant doit être majeur au 01.03.2025;
 - b. Les ordres pris en compte pour le tirage au sort doivent être saisis via l'Espace Client (Netbanking) ou via l'application BCGE Mobile Netbanking et exécutés sur la plateforme Trading online 1816 au cours de la Période du Concours sans restriction;
 - c. Les Gagnants doivent avoir été tirés au sort parmi tous les participants à la fin de la Période du Concours.
4. Un tirage au sort sera effectué à la fin de la Période du Concours. Pour être considérés comme éligibles, les ordres doivent avoir été saisis et exécutés du 1^{er} mars au 30 avril 2025 quel que soit le volume en capitaux des ordres concernés. La Banque contactera les Gagnants pour leur remettre les Récompenses suivantes:
 - a. Par tirage au sort parmi les 20 participants plus actifs en nombre d'ordres saisis et exécutés au cours de la Période du Concours, 5 bons de CHF 200 offerts en versement sur compte 1816 (1 bon par Gagnant);
 - b. Par tirage au sort parmi les 100 participants suivants les plus actifs en nombre d'ordres saisis et exécutés au cours de la Période du Concours:
 - I. 10 bons de CHF 120 offerts à utiliser à la Boutique des Grenat (1 bon par Gagnant);
 - II. 10 bons SwatchPAY! de CHF 90 offerts (1 bon par Gagnant);
 - c. Par tirage au sort parmi les autres participants, 50 bons de CHF 20 offerts en frais de courtages (1 bon par Gagnant, remboursement effectué sur les prochaines transactions effectuées sur la plateforme Trading online 1816 à utiliser en dehors de la Période du Concours et avant le 30.06.2025).
5. Les Récompenses peuvent impliquer des droits de garde qui seront à la charge des participants.
6. Les conditions d'utilisation BCGE Netbanking, les conditions d'utilisation Trading online 1816 et les conditions générales de la Banque sont par ailleurs applicables. La Banque se réserve le droit de modifier, de prolonger, d'écourter ou d'annuler le Concours à sa seule discrétion, à tout moment, sans avertissement préalable et sans responsabilité de sa part.
7. Toute violation des présentes conditions générales par un participant aura pour conséquence son inéligibilité au Concours. La Banque se réserve le droit d'exclure, sans justification, sans préavis et à tout moment, tout participant dont le comportement n'est pas conforme à l'esprit du Concours.
8. Le Concours ainsi que les présentes Conditions générales sont régis par le droit matériel suisse, le lieu d'exécution et le for est à Genève, en Suisse.

Votre patrimoine,
notre métier

